

2026/
Commune d'Épône
Conseil d'Administration du 28/04/2026 – Délibération n° 26.04.04
8.2 – Aide sociale

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉPÔNE**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heure trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Président.

Présents :

Mesdames Elsa SERRANO, Isabelle ROMAIN, Hélène LACAILLE, Danièle MOTTIN, Nicole RIZAT,
Messieurs Emmanuel BOLLE, Laurent ANDRIEU, Michel CUTTY, Patrick JASLIER.

Absents ayant donné procuration :

Madame Vanessa DE OLIVEIRA à Madame Elsa SERRANO

Absents excusés :

Mesdames Jeanne HALAUNBRENNER, Vanessa DE OLIVEIRA, Isabelle GOUSSET
Monsieur Anthony HOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION :

15/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	13
Présents	9
Votants	10

DATE D'AFFICHAGE :

15/04/2026

OBJET : ACTUALISATION ET APPROBATION DU REGELEMENT DU CCAS

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu le décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif au Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale modifié par le décret du 4 janvier 2000,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 6 octobre 2000 relative au règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération en date du 28 avril 2026 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale élit une Vice-Présidente en la personne de Madame Elsa SERRANO, ainsi qu'une Vice-Présidente déléguée, Madame Isabelle ROMAIN,

Considérant que le nom de l'administrateur exerçant les fonctions de Vice-Président était mentionné à l'article 5 du règlement intérieur du CCAS,

Considérant qu'il convient de procéder à l'actualisation dudit règlement intérieur,

2026/
Commune d'Epône
Conseil d'Administration du 28/04/2026 – Délibération n° 26.04.04
8.2 – Aide sociale

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

À la majorité (8 voix pour, 1 abstention),

APPROUVE l'actualisation du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale consistant à remplacer le nom de la Vice-Présidente par celui de la Vice-Présidente nouvellement élue, Madame Elsa SERRANO, et à y ajouter le nom de la Vice-Présidente déléguée, Madame Isabelle ROMAIN,

ADOpte le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le 04/05/2026

Et publié/affiché le 04/05/2026


Elsa SERRANO

Vice-Présidente du C.C.A.S